

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 24 avril 2007 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Serge Lafontaine, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Denis Émond	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Johanne Harvey	

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

En l'absence de la présidente de la commission scolaire, madame Danielle Bolduc, le vice-président, monsieur Serge Lafontaine, préside la présente séance.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

De même, en l'absence du secrétaire général et directeur des communications, Me Serge Carpentier, le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, agit à titre de secrétaire du conseil des commissaires.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

Président(e)

Dans l'assistance, la présence est constatée d'un citoyen soit monsieur Jean-François Gingras.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 223 0407 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0407-02 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

4.8 Candidature au conseil d'administration du CLD de Mékinac.
6.2 Maison des jeunes à Grand-Mère.
14.1 Félicitations.

QUE l'article 5.2 « Félicitations aux députés élus le 26 mars 2007 » se lise plutôt comme suit « Félicitations » et soit déplacé pour être considéré à l'article 15.2 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 224 0407 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 20 mars 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0407-03, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 225 0407 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires tenue le 3 avril 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0407-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président(e)

Probation d'un
cadre

RÉSOLUTION 228 0407 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Denis Lampron, directeur des Services de l'éducation des adultes (Formation professionnelle et Formation générale des adultes, Service aux entreprises, Recherche et développement), le 3 avril 2007.

Adopté unanimement

Une résolution d'appui au projet d'implantation d'une collection vestimentaire commune pour les élèves de l'école secondaire Champagnat est ensuite adoptée.

Collection
vestimentaire
commune à l'école
secondaire
Champagnat

RÉSOLUTION 229 0407 :

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Champagnat sollicite l'appui de la Commission scolaire de l'Énergie pour la poursuite des démarches relatives à l'implantation d'une collection vestimentaire commune pour les élèves en septembre 2007;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet de l'école secondaire Champagnat pour l'implantation d'une collection vestimentaire commune pour les élèves;

QUE cet appui soit conditionnel à ce que les Services des ressources matérielles de la commission scolaire soient le maître-d'œuvre relativement :

- ✓ à l'élaboration du devis descriptif, des instructions aux soumissionnaires, des conditions générales de soumission et des addendas;
- ✓ au processus d'appel d'offres;
- ✓ au processus quant au choix du soumissionnaire;
- ✓ à tout addenda afférent au contrat du soumissionnaire retenu;
- ✓ aux modalités d'application et au partage des responsabilités découlant du contrat conclu avec le soumissionnaire retenu;

QU'il demeure entendu que les Services des ressources matérielles de la commission scolaire procéderont en concertation avec les intervenants du projet de l'école secondaire Champagnat.

Adopté unanimement

Président(e)

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, porte après cela à l'attention des commissaires une demande d'appui présentée par le Parc de la rivière Batiscan. Il est décidé d'y acquiescer.

Appui au projet
« Aménagement
d'infrastructures de
camping en milieu
forestier » présenté
par le Parc de la
rivière Batiscan

RÉSOLUTION 230 0407 :

projet environnemental et récréotouristique visant à améliorer ses infrastructures de camping traditionnel et non traditionnel en forêt;

avec des activités d'interprétation;

CONSIDÉRANT le caractère éducatif de ce projet en lien
CONSIDÉRANT le volet pédagogique du projet qui
pourrait bénéficier aux écoles du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie lors de sorties favorisant les apprentissages des élèves et le développement de leurs compétences;

CONSIDÉRANT ce projet permettrait aux élèves de
mieux planifier leurs séjours en forêt et de découvrir les attraits du milieu forestier;

CONSIDÉRANT le potentiel de ce projet au regard du
développement du sentiment d'appartenance à l'environnement ainsi qu'au patrimoine naturel et historique du milieu rural du secteur des Chenaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin
Lafrenière PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet
« Aménagement d'infrastructures de camping en milieu forestier » présenté par le Parc de la
rivière Batiscan.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires autorisent après cela la conclusion d'une entente avec la Corporation TGV Net Mauricie.

Protocole
d'entente avec
TGV Net Mauricie

RÉSOLUTION 231 0407 :

en date du 23 mars 2005, un contrat d'utilisation de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier ce
contrat;

CONSIDÉRANT, eu égard à la clause 20.6 de ce contrat,
qu'aucune modification ne peut être apportée au contrat à moins d'avoir été convenue par écrit
par les parties;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la Corporation TGV Net Mauricie aux fins de modifier le contrat d'utilisation de fibres optiques du 23 mars 2005;

QUE la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur général, monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente décrite au document 0407-07.

Adopté unanimement

Il est ensuite procédé à la nomination du président d'élection aux fins de l'élection générale qui aura lieu le 4 novembre 2007.

Président
d'élection

RÉSOLUTION 232 0407 :

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les élections scolaires, que le directeur général est d'office le président d'élection;

CONSIDÉRANT qu'une élection générale aura lieu le 4 novembre 2007;

CONSIDÉRANT, eu égard aux nouvelles dispositions de la Loi sur les élections scolaires et à la dimension du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie, que la tâche du président d'élection requiert une disponibilité de la mi-septembre à la mi-novembre;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu que le conseil des commissaires nomme une personne autre que le directeur général pour agir à titre de président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que monsieur Jean Pronovost soit nommé président d'élection de la commission scolaire de l'Énergie pour l'élection générale du 4 novembre 2007;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat afférent.

Adopté majoritairement

Messieurs les commissaires Denis Boulianne et Claude Boutin inscrivent leur dissidence à la résolution 232 0407.

Les membres du conseil des commissaires appuient après cela la candidature de madame Danielle Bolduc au sein du C.L.D. de Mékinac.

Président(e)

Candidature au conseil d'administration du C.L.D. de Mékinac

RÉSOLUTION 233 0407 : CONSIDÉRANT que le C.L.D. Mékinac sollicite des candidatures pour siéger au sein de son conseil d'administration notamment comme représentant du milieu de l'Éducation;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la candidature de madame Danielle Bolduc au sein du conseil d'administration du C.L.D. Mékinac comme représentante du milieu de l'Éducation;

QUE madame Danielle Bolduc soit autorisée à représenter la Commission scolaire de l'Énergie au conseil d'administration du C.L.D. Mékinac dans l'éventualité où sa candidature serait retenue par cet organisme.

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par la présidence, il est décidé de soumettre une candidature dans le cadre du Prix de bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Prix du bénévolat U.R.L.S.M.

RÉSOLUTION 234 0407 : CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et du sport de la Mauricie sollicite des candidatures dans le cadre du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin;

CONSIDÉRANT l'importance de rendre hommage aux bénévoles et de reconnaître la valeur du bénévolat, lequel est indispensable à l'évolution du loisir et du sport au Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Dupont œuvre bénévolement depuis de nombreuses années dans le domaine du loisir et du sport;

CONSIDÉRANT que le dynamisme, la disponibilité et la grande générosité de monsieur Robert Dupont sont à l'origine de nombreux projets qui ont grandement bénéficié aux jeunes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire considère qu'il y a lieu que soit reconnue l'implication de monsieur Dupont;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie soumette à l'Unité régionale de loisir et du sport de la Mauricie la candidature de monsieur Robert Dupont dans le cadre du Prix de bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Adopté unanimement

Une résolution est ensuite adoptée pour appuyer la campagne régionale pour assurer la pérennité de l'Usine Alcan de Shawinigan.

Président(e)

RÉSOLUTION 235 0407 :

Shawinigan;

CONSIDÉRANT qu'en 1901 avait lieu la première
coulée d'aluminium au Canada dans la Ville de

CONSIDÉRANT qu'Alcan exerce une activité
industrielle depuis 100 ans dans la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT les investissements annoncés au
Saguenay en décembre 2006;

CONSIDÉRANT la volonté d'Alcan de réinvestir au
Québec;

CONSIDÉRANT qu'Alcan est une multinationale
Québécoise ayant son siège social au Québec;

CONSIDÉRANT qu'Alcan est soucieuse du
développement économique et de ses retombées au Québec;

CONSIDÉRANT la contribution de plusieurs
générations de travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT la qualité et l'expertise de la main
d'œuvre de la région;

CONSIDÉRANT la contribution du syndicat à établir
des normes de relations de travail innovatrices depuis 25 ans;

CONSIDÉRANT la réceptivité et la tolérance de la
population au maintien des activités;

CONSIDÉRANT l'implication d'Alcan dans la
communauté en tant que citoyen corporatif;

CONSIDÉRANT que l'Usine de Shawinigan exerce une
activité industrielle et économique depuis 65 ans;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal
Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la campagne régionale
pour assurer la pérennité de l'Usine Alcan de Shawinigan après 2015;

QU'en ce sens soit réclamé un engagement de la Société
Alcan d'investir de façon considérable à Shawinigan dans le but de consolider tous les
emplois actuels;

Président(e)

QUE soit également réclamé un engagement de la Société Alcan à maintenir sa contribution au développement économique de la région comme elle l'a toujours fait depuis 100 ans.

Adopté unanimement

En référence aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée.

Hommage à une
bénévole

RÉSOLUTION 236 0407 : CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan a tenu, au mois de février dernier, son souper reconnaissance aux fins de rendre hommage à des personnes oeuvrant dans différentes sphères d'activités;

CONSIDÉRANT que lors de cet événement, le dévouement d'Isabelle Bédard, élève à l'école secondaire Val-Mauricie, a été reconnu;

CONSIDÉRANT que cet hommage fut rendu en raison de son implication tant sociale qu'humanitaire;

CONSIDÉRANT particulièrement que cette élève fait partie de la Troupe de théâtre, du groupe d'improvisation, du voyage en Europe, des activités socio-culturelles, dont l'accueil aux rencontres de parents et aux portes ouvertes de l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT également son implication dans le cadre du service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire dans le service dépa-déjeuner, dans l'organisation des paniers de Noël et dans la collecte de fonds pour la fondation de l'école;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que des félicitations soient adressées à Isabelle Bédard pour l'hommage reçu lors du souper reconnaissance de l'action bénévole.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Réal Julien souligne la réception d'une carte de remerciements de la part de la Maison des jeunes du secteur Grand-Mère relativement à l'aide financière versée par la commission scolaire.

En étant aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), une recommandation est faite pour le renouvellement de l'adhésion de la commission scolaire à l'U.R.L.S. de la Mauricie et quant à la désignation de ses représentants.

Président(e)

Adhésion à l'U.R.L.S. de la Mauricie et nomination de représentants à l'assemblée générale

RÉSOLUTION 237 0407 : CONSIDÉRANT l'historique du sport étudiant, des activités de loisirs et de la vie étudiante au sein des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance que notre organisation soit membre actif au sein de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère à l'U.R.L.S. de la Mauricie pour l'année scolaire 2007-2008;

QUE, par ailleurs, soient désignés pour agir à titre de représentants de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de l'U.R.L.S. de la Mauricie les commissaires suivants :

- ✓ Réal Julien, commissaire;
- ✓ Maurice Poudrier, commissaire.

Adopté unanimement

La directrice des Services éducatifs (jeunes), madame Maryse Demers, soumet à l'adoption du conseil des commissaires le calendrier scolaire 2007-2008 des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Calendrier scolaire 2007-2008

RÉSOLUTION 238 0407 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le calendrier scolaire 2007-2008 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0407-08.

Adopté unanimement

Poursuivant, madame Demers dépose ensuite, à titre d'information, la prévision de la clientèle scolaire primaire et secondaire en date du 17 avril 2007 (référence au document 0407-09). Il est constaté une diminution de la clientèle scolaire qui aura des effets directs sur l'organisation scolaire. Il est précisé que cette clientèle scolaire évoluera d'ici le mois de septembre prochain.

Président(e)

En référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, les projets de calendriers scolaires 2007-2008 sont déposés pour les fins de consultation.

Projets de calendriers scolaires 2007-2008 en formation générale des adultes et en formation professionnelle

RÉSOLUTION 239 0407 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les projets de calendriers scolaires 2007-2008 en formation générale des adultes et en formation professionnelle, décrits au document 0407-10.

Adopté unanimement

L'article 8.2 de l'ordre du jour « Régionalisation du Service aux entreprises » sera considéré lors de la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 8 mai 2007.

Consécutivement, et eu égard aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, il est procédé à la désignation de délégués et d'un substitut à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.

Délégués et substitut – Assemblées générales de la F.C.S.Q.

RÉSOLUTION 240 0407 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT, en référence à sa clientèle scolaire, que la commission scolaire a droit à quatre (4) délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de désigner un (1) substitut en cas d'empêchement d'un délégué officiel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soient désignés pour l'année scolaire 2006-2007, comme délégués officiels de la Commission scolaire de l'Énergie aux assemblées générales de la F.C.S.Q. ainsi que comme substitut, les commissaires suivants :

Délégués officiels

- ✓ madame Danielle Bolduc ;
- ✓ monsieur Claude Boutin;
- ✓ madame Johanne Harvey;
- ✓ monsieur Réal Julien;

Substitut

- ✓ monsieur Serge Lafontaine.

Adopté unanimement

Président(e)

Le conseil des commissaires adopte après cela une recommandation du Comité d'étude relatif à la présence des commissaires dans le milieu – Phase 2.

Recommandation du « Comité d'étude relatif à la présence des commissaires dans le milieu – Phase 2 »

RÉSOLUTION 241 0407 : CONSIDÉRANT, en référence au Plan stratégique 2004-2007 de la Commission scolaire de l'Énergie, qu'un des axes d'intervention est d'assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT également que le conseil des commissaires a déterminé, par la résolution 195 0105, le besoin de développer une stratégie quant à l'implication des commissaires dans les organismes et les activités ou événements du milieu;

CONSIDÉRANT, par suite des travaux du « *Comité d'étude relatif à la présence des commissaires dans le milieu – Phase 2* », que la détermination et l'application de règles se sont avérées nécessaires relativement à la participation des commissaires à des organismes ainsi qu'aux activités ou événements du milieu;

CONSIDÉRANT que le « *Comité d'étude relatif à la présence des commissaires dans le milieu – Phase 2* » a élaboré une recommandation quant à ces règles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient adoptées les règles relatives à la participation des commissaires à des organismes ainsi qu'aux activités ou événements du milieu décrites au document 0407-11.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par les Services des ressources humaines, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par la directrice par intérim de ces services, madame Patricia Magny.

Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 242 0407 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à la personne suivante :

- ✓ Diane Verrette, agente de bureau classe I au Carrefour Formation Mauricie, à Shawinigan, congé d'une demi-année soit du 16 juillet 2007 au 11 janvier 2008, dans un plan de (2) ans, entrant en vigueur le 16 juillet 2007.

Adopté unanimement

Président(e)

Modification du statut d'un membre du personnel enseignant

RÉSOLUTION 243 0407 :

CONSIDÉRANT, eu égard à la constitution d'un groupe de E.H.D.A.A. à l'école secondaire Val-Mauricie, qu'un poste de personnel enseignant aurait dû être ouvert au 1^{er} juillet 2006 à la suite d'un accord avec le syndicat concerné ;

CONSIDÉRANT que ce poste a été ouvert, par inadvertance, le 8 janvier 2007 ;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que le défaut d'ouverture de poste en juillet 2006 modifie le statut de la titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services des ressources humaines à l'effet de corriger cette situation quant au statut de l'enseignante, et ce, sans aucune conséquence monétaire pour la commission scolaire ;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de l'absence de conséquence monétaire pour la commission scolaire, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le poste détenu par madame Danielle Héroux, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie, depuis le 8 janvier 2007, soit considéré comme ayant été ouvert le 1^{er} juillet 2006 et que le statut d'enseignante de madame Héroux soit ajusté en conséquence.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 244 0407 :

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat du personnel professionnel du cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) relativement à l'affichage de postes réguliers à temps plein en orthopédagogie ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité pour les postes d'orthopédagogues ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 245 0407 :

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat du personnel professionnel du cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) relativement à l'attribution de postes réguliers temps plein à combler en orthopédagogie ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité pour les postes d'orthopédagogues ;

Président(e)

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Modifications au plan d'effectif du personnel de soutien au secteur général

RÉSOLUTION 246 0407 : CONSIDÉRANT, l'analyse des postes du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2007-2008 et la consultation effectuée auprès du syndicat des employés de soutien ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soient acceptées les modifications au plan d'effectif 2007-2008 du personnel de soutien du secteur général, décrites au document 0407-12.

Adopté unanimement

Modifications et abolitions relatives au plan d'effectif du personnel professionnel

RÉSOLUTION 247 0407 : CONSIDÉRANT, l'analyse des postes du personnel professionnel pour l'année scolaire 2007-2008 ;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective applicable, que la commission scolaire doit procéder à des consultations lorsqu'elle a l'intention de procéder à une modification ou à une abolition de poste ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient déposées pour fins de consultation les modifications et abolitions relatives au plan d'effectif du personnel professionnel, décrites au document 0407-13.

Adopté unanimement

Accord applicable au personnel professionnel

RÉSOLUTION 248 0407 : CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu le 26 octobre 2006 entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec (C.S.Q.) pour le compte des syndicates de professionnelles et professionnels représentés par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et des professionnels de l'Éducation du Québec, et ce, suivant les dispositions prévues à la clause 9-4.03 des dispositions applicables au personnel professionnel en application des dispositions de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public 2005-2010;

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur le remplacement de l'article 6-1.00 et du Chapitre 9-0.00;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

Président(e)

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et eu égard aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, des résolutions sont adoptées pour l'octroi de contrats, et ce, après avoir reçu les informations requises de monsieur Jean-Guy Trépanier.

Contrats de fenestration aux écoles St-Jacques, St-Joseph, Val-Mauricie, des Chutes et Ste-Marie

RÉSOLUTION 249 0407 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2006-2007 », que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation pour la réalisation de projets de remplacement de fenestration aux écoles Saint-Jacques et Saint-Joseph à Shawinigan, l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, l'école secondaire des Chutes à Shawinigan et l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 12 avril 2007 à 14 h (référence document 0407-14);

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des architectes Jacques & Gervais;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que les contrats pour l'exécution des travaux de fenestration aux écoles Saint-Jacques et Saint-Joseph de Shawinigan, à l'école secondaire Val-Mauricie, secteur Shawinigan-Sud, à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan et à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, soient :

Écoles	Entrepreneurs	Montants taxes incluses
Saint-Jacques Shawinigan	Construction Richard Champagne Saint-Tite	193 547 \$
Saint-Joseph Shawinigan	P.A. Bisson, Grand-Mère	89 812 \$
secondaire Val-Mauricie secteur Shawinigan-Sud	Construction Richard Champagne Saint-Tite	178 292 \$
secondaire des Chutes Shawinigan	Rénovation Saint-Gérard-des-Laurentides	191 000 \$
Sainte-Marie Saint-Boniface	Construction Richard Champagne Saint-Tite	66 690 \$

Président(e)

QU'en conformité à la clause 32 des « Conditions générales supplémentaires » du devis descriptif, les travaux débiteront dès la signature du contrat et se termineront le 24 août 2007;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat réfection de toitures aux écoles des Chutes – du Rocher – Sainte-Marie – Notre-Dame-des-Neiges – La Providence – Paul-Le Jeune – Primadel – Marie-Médiatrice - Centrale

RÉSOLUTION 250 0407 : **CONSIDÉRANT**, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2006-2007 », que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation pour la réalisation de projets de réfection de toitures à l'école La Providence de Saint-Tite, à l'école secondaire du Rocher, secteur Grand-Mère, à l'école Primadel de Saint-Adelphe, à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, à l'école Notre-Dame-des-Neiges de Charette, à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, à l'école Marie-Médiatrice de La Tuque, à l'école Centrale de La Tuque et à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 23 avril 2007 à 10 h (référence document 0407-15) ;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du représentant de la firme d'architectes Michel Pellerin, Sylvie Rainville et Renée Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière **PROPOSE** que les contrats pour l'exécution des travaux de réfection des toitures de 9 écoles soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, soient :

Écoles	Entrepreneurs	Montants taxes incluses
secondaire des Chutes Shawinigan	Toitures Pro-Toit Trois-Rivières	170 748,38 \$,
secondaire du Rocher secteur Grand-Mère	Toitures Pro-Toit Trois-Rivières	85 336 \$
Sainte-Marie Saint-Boniface	Roger Bellemare & Fils Louiseville	29 513,05 \$
Notre-Dame-des-Neiges Charette	Toiture Lacharité Drummondville	23 929 \$

Président(e)

Secrétaire

Écoles	Entrepreneurs	Montants taxes incluses
La Providence Saint-Tite	Toitures Pro-Toit Trois-Rivières	61 976,27 \$
secondaire Paul-Le Jeune Saint-Tite	Toitures Pro-Toit Trois-Rivières	85 441,99
Primadel Saint-Adelphe	Toitures 4 Saisons Inc. Québec	85 000 \$
Marie-Médiatrice La Tuque	Toitures Pro-Toit Trois-Rivières	56 102,14 \$
Centrale La Tuque	Toitures 4 Saisons Inc. Québec	61 535 \$

QUE, conformément à la clause 4 des « Conditions générales complémentaires » du devis descriptif, les travaux devront être réalisés selon un échancier échelonné sur une période de six (6) semaines suivant l'attribution du contrat;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat réfection
du mur arrière au
Centre d'éducation
des adultes du
Saint-Maurice

RÉSOLUTION 251 0407 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2006-2007 », que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation pour la réalisation de réfection de brique de la façade arrière du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 23 avril 2007 à 10 h (référence document 0407-16);

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du représentant de la firme d'architectes Michel Pellerin, Sylvie Rainville et Renée Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de brique de la façade arrière du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Maçonnerie Luc Bourassa Inc. de Victoriaville, au montant de 73 212,88 \$, toutes taxes incluses;

Président(e)

QUE, conformément à la clause 3 des « Conditions générales complémentaires » du devis descriptif, les travaux devront être réalisés selon un échéancier échelonné sur une période de six (6) semaines suivant l'attribution du contrat;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Il est par ailleurs convenu que les autres sujets inscrits à l'articles 12 de l'ordre du jour seront considérés lors de la séance d'ajournement du 8 mai prochain.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 24 avril 2007. Eu égard à cette correspondance, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Appui à la
Commission
scolaire des
Samares pour
l'uniformisation
du classement des
commissions
scolaires

RÉSOLUTION 252 0407 : CONSIDÉRANT que, récemment, le règlement sur les conditions d'emploi des directions générales, des administrateurs et des directions d'établissements a été modifié par décret;

CONSIDÉRANT qu'une de ces modifications concerne le classement des commissions scolaires par laquelle la limite entre les plus petites et les moyennes a été abaissée d'une clientèle de 25 000 ETP à 24 000;

CONSIDÉRANT que la clientèle influence directement la rémunération des personnels visés;

CONSIDÉRANT que, traditionnellement, il n'y avait qu'un seul classement des commissions scolaires s'appliquant autant aux commissaires d'écoles qu'aux personnels ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Des Samares a présenté une demande au MELS afin d'amender le décret 836-2000 fixant les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être accordée aux commissaires d'école;

CONSIDÉRANT que cette modification aurait pour effet d'uniformiser le classement des commissions scolaires et des conditions d'application qui en découlent, et ce, à temps pour l'année scolaire 2007-2008;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée au MELS par la Commission scolaire Des Samares relative à l'uniformisation du classement des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Président(e)

À 21 h 35, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 255 0407 :

des commissaires.

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 256 0407 :

séance du conseil des commissaires.

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente

Adopté unanimement

À 21 h 45, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance, à l'adoption de résolutions et à l'ajournement de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 257 0407 :

du conseil des commissaires.

Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 258 0407 :

composition du conseil des ministres, et ce, en suivi de l'élection provinciale du 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, a récemment annoncé la

été nommée ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que madame Michelle Courchesne a

Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Michelle Courchesne pour cette nomination.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 259 0407 :

composition du conseil des ministres, et ce, en suivi de l'élection provinciale du 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, a récemment annoncé la

Laviolette a été nommée ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que madame Julie Boulet, députée de

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Julie Boulet pour ces nominations.

Adopté unanimement

Ajournement de la séance

RÉSOLUTION 260 0407 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déclarée ajournée au 8 mai 2007 à 19 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire